

PEDIA EVOLUTION SAS
6, Rue de la Joncasse
34670 Saint-Brès
SIRET : 914 916 796 00016 R.C.S. Montpellier
NDA : 76341189034



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :

1)

PEDIA EVOLUTION SAS
6, Rue de la Joncasse
34670 Saint-Brès

ET

2)

NOM :

PRENOM :

ADELI :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

En exécution de la présente convention Pédia Evolution organisme de formation professionnelle s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « **Le système nerveux autonome dans tous ses états : sommeil, reflux, coliques du nourrisson** »

- Objectifs: Permettre aux ostéopathes, dès leur retour en cabinet de traiter de façon efficace les troubles du sommeil et de la digestion du nourrisson
- Formateur: Philippe Pantel, ostéopathe
- Durée: 2 jours
- Date: du vendredi 11 octobre au samedi 12 octobre 2024
- Horaires : JOUR 1, 2 : 8H30 - 12H30 / 14H - 18H00
- Lieu de la formation : Montpellier (le lieu exact sera communiqué 1 mois avant la formation)
- Effectif : 14 personnes maximum
- Pré requis pour suivre la formation: Diplôme d'ostéopathie ou étudiant 5^{ième} année
- Modalités de déroulement: la formation s'effectuera en présentiel, le programme est annexé à la présente convention

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

2.1 Le client, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'acquittera des coûts suivants:

Frais de formation : 550€ TTC

Frais de restauration et/ou hébergement : à la charge du client.

Soit un TOTAL : 550€ TTC

2.2 L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

2.3 Modalités de règlement : Le paiement sera dû à la signature du présent contrat de formation, et s'effectuera par virement à l'établissement bancaire de l'organisme de formation.

ARTICLE 3 - MODALITES D'EVALUATION ET DE SANCTION

L'acquisition des connaissances des stagiaires seront contrôlées selon le principe de la participation de celui-ci, question/réponse orale et d'évaluation de chaque technique.

Une attestation de réalisation sera délivrée au stagiaire à l'issue de la formation.

ARTICLE 4 : MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

La réalisation de la formation sera justifiée à l'aide des feuilles de présence signées par les stagiaires et le ou les formateurs et par demi-journée de formation.

ARTICLE 5 - RETRACTATION

A compter de la date de signature du contrat de formation professionnelle, le Client a un délai de **14 jours pour se rétracter**. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail à pediaevolution.formation@gmail.com

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du Client.

ARTICLES 6 – DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Montpellier sera compétent pour se prononcer sur le litige.

ARTICLE 7 - DONNÉES PERSONNELLES

En vous inscrivant, vous acceptez que vos données personnelles (Nom, Prénom, Société, E-mail) soient conservées par l'organisme de formation uniquement dans le but de recevoir par mail les nouveautés et l'actualité. Ces données seront conservées par défaut pendant 10 ans. Vous pouvez à tout moment demander la rectification ou la suppression de vos données via le formulaire contact.

Fait à, le

Pour le stagiaire,

Pour l'organisme de formation,